



Fiche 4

Jeudi 21 février 2008

Réalisation des objectifs de la loi sur le CO₂

Évaluation des émissions de CO₂ en 2010 (moyenne des années 2008 à 2012)

Les travaux relatifs aux perspectives énergétiques¹ sont à l'origine de l'évaluation des émissions futures. L'évolution de référence présentée ci-après se fonde sur le scénario 1 (poursuite de la politique énergétique actuelle) et prend en considération les résultats des deux analyses de sensibilité « PIB élevé » et « prix 50 \$ ».

L'évolution de référence prend en compte les mesures suivantes:

- Taxe sur le CO₂ sur les combustibles introduite par étapes à partir du 1^{er} janvier 2008 (y compris effet des engagements de l'industrie)
- Encouragement des carburants biogènes et à base de gaz naturel (à partir de 2009)
- Incitations par le biais de l'impôt sur les automobiles (système de bonus-malus, à partir de 2009)
- Effet du centime climatique au plan national.

L'effet du centime climatique à l'étranger (achat de certificats) est mentionné séparément dans les tableaux suivants.

Émissions totales de CO₂

	Émissions totales de CO ₂ en millions de tonnes
Émissions de l'année de départ 1990	40,9
Émissions suisses de l'année cible 2010	38,9
Certificats étrangers (centime climatique)	-1,6
Émissions + certificats 2010	37,3
Valeur cible 2010 (-10 % par rapport à 1990)	36,8
Écart par rapport à l'objectif pour les émissions totales en 2010 (année cible)	0,5

¹ Die Energieperspektiven 2035 – Band 2 Szenarien I bis IV, DETEC – OFEN, juillet 2007

Étant donné qu'elles n'ont été mises en œuvre que partiellement et sous forme modifiée, ces mesures contribuent moins à la réduction des émissions de CO₂ que prévu en 2005. Il s'ensuit un écart par rapport à l'objectif de réduction de 0,5 million de tonnes de CO₂ par an (voir fiche 3).

Émissions de CO₂ des combustibles

	Émissions de CO ₂ en millions de tonnes
Émissions de l'année de départ 1990	25,4
Émissions suisses de l'année cible 2010	22,2
Valeur cible 2010 (-15 % par rapport à 1990)	21,6
Écart par rapport à l'objectif pour les combustibles en 2010 (année cible)	0,6

Émissions de CO₂ des carburants

	Émissions de CO ₂ en millions de tonnes
Émissions de l'année de départ 1990	15,5
Émissions suisses de l'année cible 2010	16,7
Certificats étrangers (centime climatique)	-1,6
Émissions + certificats 2010	15,1
Valeur cible 2010 (-8 % par rapport à 1990)	14,3
Écart par rapport à l'objectif pour les carburants en 2010 (année cible)	0,8

Raison pour laquelle l'écart par rapport à l'objectif pour les émissions totales est plus petit que la somme des écarts pour les combustibles et les carburants

Trois objectifs sont fixés dans la loi sur le CO₂:

- Émissions totales -10 %
- Combustibles -15 %
- Carburants - 8 %

Vu que l'émission totale est égale à la somme pour les combustibles et les carburants, ces trois objectifs sont dépendants les uns des autres (si deux objectifs sont définis, le troisième s'ensuit automatiquement). Or dans le débat parlementaire relatif à l'introduction de la loi sur le CO₂, les trois objectifs ont été discutés et modifiés séparément.

L'objectif pour les émissions totales (-10 %) est inférieur aux objectifs partiels pour les combustibles et carburants. Une réduction de 15 % pour les combustibles et de 8 % pour les carburants a pour conséquence une diminution de 12,3 % de l'émission totale.

Émissions de CO₂ selon la loi sur le CO₂ de 1990 à 2010

Émissions de CO₂ selon la loi sur le CO₂										
Millions de tonnes										
	1990	1995	2000	2005	2010 sans certificats	2010 certificats étrangers	2010 avec certificats	Objectif	Valeur cible	Écart par rapport à l'objectif
Combustibles	25,39	24,24	24,36	23,80	22,20		22,20	-15 %	21,58	0,62
Carburants	15,54	15,19	16,88	16,87	16,72	-1,6	15,12	-8 %	14,30	0,82
Total	40,93	39,43	41,24	40,67	38,92	-1,6	37,32	-10 %	36,84	0,48